



**DÉPARTEMENTS
NORMANDS**

Le, 8 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre la pauvreté : L'État et les Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime s'engagent ensemble dès 2019 en signant le protocole de préfiguration des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

En présence de Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé des Collectivités territoriales, de Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Pierre André DURAND, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine Maritime, et Jean-Léonce DUPONT, président du conseil départemental du Calvados, Pascal LEHONGRE, président du conseil départemental de l'Eure, Marc LEFÈVRE, président du conseil départemental de la Manche, Christophe de BALORRE, président du conseil départemental, Pascal MARTIN, président du conseil départemental de la Seine-Maritime, ont signé samedi 8 juin 2019, le protocole de préfiguration des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Le protocole, modèle régional unique à ce jour, signé entre l'État et les cinq départements normands s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires : l'État apporte un soutien aux départements normands près de 2,8 millions dès 2019, ce montant incluant la dotation du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) et devant progresser au cours des années suivantes.

La Normandie devient la première région à voir l'ensemble de ses Départements s'engager aux côtés de l'État dans le cadre de Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée le 13 septembre dernier par Emmanuel Macron.

Les départements s'engagent dans le cadre de conventions pluriannuelles signées au plus tard le 30 juin 2019 avec chaque préfet de département, à poursuivre quatre grands objectifs :

- garantir un meilleur accès des bénéficiaires des minima sociaux à l'insertion sociale et professionnelle,
- prévenir "toute sortie sèche" pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- mieux valoriser et accompagner l'évolution du travail social au service de toutes les familles,
- renforcer les droits essentiels de tous les enfants et accompagner leurs parents ou responsables légaux.

En complément, l'État pourra soutenir des séries d'actions, lancées à l'initiative des départements, qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs portés par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Avec ce protocole et le soutien de l'État, les Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime réaffirment leur soutien auprès des personnes en situation de précarité.

Contact presse :

Cabinet de Madame DUBOS : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Monsieur LECORNU : communication.sl@cohesion-territoires.gouv.fr